



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2023

Délibération n° 09

Date de convocation
08.12.2023

Date d'affichage
13.12.2023

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

présents : 26

votants : 34

Objet : Convention de partenariat 2024 entre la commune et la MJC de Combs-la-Ville

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme J. BREDAS par M. JM. GUILBOT – M. G. ALAPETITE par Mme C. LAFONT – Mme C. KOZAK par M. E. ALAMAMY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. B. ZAOUÏ – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par Mme H. KIRCALI – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 077-217701226-20231218-DEL_18DEC23__9-DE



Madame Françoise SAVY. a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Dominique VIGNEULLE, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat annuelle qui lie la commune avec la MJC de Combs-la-Ville.

Cette convention rappelle les missions de la politique éducative, préventive, sociale et culturelle menées par la commune vers sa population ainsi que les objectifs de la MJC et son partenariat avec les différents services de la commune et plus particulièrement le service Jeunesse. Elle fixe également le détail du montant de la subvention 2024.

Ce travail en commun donne lieu chaque année à une réactualisation de la subvention versée par la commune.

Les montants de la participation aux frais de fonctionnement et aux frais de personnel ont été réévalués, ces derniers étant figés depuis 2014 au regard de l'inflation.

Pour finir, afin de réaffirmer le soutien de la collectivité aux manifestations organisées par la MJC et plus précisément l'organisation du Festival des Cultures, il est proposé de lui attribuer

4 000€ pour l'édition 2024.

Montant total de la subvention 2024 :

- Subvention de fonctionnement	114 235 €
- Frais de personnel	94 194 €
- Remboursement mise à dispo secrétaire	23 230 €
- Festival des Cultures	4 000 €

TOTAL **235 659 €**

La convention de partenariat 2024 est annexée à la présente délibération.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la convention de partenariat 2024 entre la commune et la MJC de Combs-la-Ville

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-7,

VU la convention de partenariat initiale 2013/2014 établie entre la commune et la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture),

VU l'avis de la commission Administration Générale, finances et Ressources humaines et de la commission Animation, Epanouissement Culturel et Sportif

CONSIDERANT que le dispositif de soutien mis en place par la commune en direction de la MJC justifie l'établissement chaque année d'une nouvelle convention,

CONSIDERANT la décision de reconduire la convention de partenariat liant la commune et la MJC de Combs-la-Ville pour l'année 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat 2024 établie entre la commune et la MJC telle qu'annexée.

FIXE à 235 659 € le montant de la subvention octroyée à la MJC pour l'année 2024.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ce document ou toute pièce afférente à cette décision, y compris avenant éventuel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 18 décembre 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY




La secrétaire de séance
Françoise SAVY



Pour : 34
Contre : -
Abstention : -